



RAPPORT ANNUEL 2025



Covris
Coopérative

FIÈRE DE
NOS
RACINES



TOURNÉE
VERS
L'AVENIR!

Table des Matières

Mission, vision et valeurs	<u>3</u>
Message de la présidente	<u>4</u>
Conseil d'administration	<u>6</u>
Message du directeur général	<u>7</u>
Comité de direction	<u>12</u>
Rapport de l'auditeur externe — États financiers consolidés	<u>14</u>
Bilan social	<u>43</u>
Fonds coopératif d'aide à la relève agricole (FCARA)	<u>48</u>
Nos adresses	<u>50</u>
Faits saillants 2025	<u>51</u>



MISSION, VISION ET VALEURS

MISSION

Propriété de ses membres, Covris a pour mission d'être LE partenaire d'affaires du secteur agricole et du secteur du commerce de détail. Elle a à cœur le succès de ses clients et clientes pour une agriculture durable aux niveaux financier, environnemental et social.

VISION

Être reconnu comme une organisation incontournable pour le développement d'une agriculture durable et du secteur du commerce de détail tout en maintenant une santé financière pérenne.

SECTEUR AGRICOLE

Être reconnu comme un leader innovant et proactif au bénéfice des producteurs et productrices agricoles de l'ensemble du territoire.

SECTEUR DÉTAIL

Consolider nos acquis, saisir les opportunités d'investissements et atteindre de nouveaux sommets de succès et de croissance.

VALEURS

INTÉGRITÉ

Les employés de Covris sont intègres. Ils ont une conduite exemplaire et un haut standard de transparence.

RESPECT

Le respect est le fondement de Covris. L'ensemble des employés adhère à cette valeur entre eux, avec les membres et les clients, ainsi qu'avec les partenaires d'affaires. Cette valeur est bidirectionnelle, c'est-à-dire que les employés s'attendent à ce que les membres, clients et partenaires soient respectueux envers eux.

CRÉATION DE VALEUR

La création de valeur est portée par les employés de Covris qui œuvrent à accompagner ses membres afin de générer de la richesse, mais aussi des impacts socioéconomiques positifs auprès des communautés de son territoire.

ENTRAIDE COOPÉRATION SOLIDARITÉ

Pour Covris, les employés coopèrent entre eux et avec les membres. Ils visent à atteindre un objectif commun, mais aussi à se soutenir mutuellement.

ÉCOUTE

Les employés et les membres sont à l'écoute de façon active en percevant les sentiments et idées des interlocuteurs sans idée préconçue ou jugement en vue d'apporter des solutions novatrices qui répondent aux attentes.



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE, M^{ME} ÉLYSE GROLEAU

Chers membres, partenaires et membres de la famille Covris.

J'ai le plaisir de vous présenter au nom des membres du conseil d'administration de Covris Coopérative, le rapport annuel pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2025.

L'ONU a proclamé l'année 2025 « Année internationale des coopératives » sous le thème « les coopératives construisent un monde meilleur ». Cette célébration met en lumière la contribution des coopératives au développement durable, à la résilience économique et à la justice sociale.

Le modèle coopératif constitue le fondement même de Covris Coopérative et oriente chacune de nos décisions stratégiques. Il repose sur une gouvernance démocratique où chaque membre détient un pouvoir d'expression et d'influence, assurant ainsi une gestion alignée sur les besoins réels du milieu.

Ce modèle nous permet de concilier performance économique et responsabilité sociale. En favorisant la participation active des membres, nous renforçons la transparence, l'équité et la pérennité de notre organisation.



Les excédents générés sont réinvestis au bénéfice des membres et du développement collectif, contribuant directement à la vitalité de notre communauté.

Au cours de la dernière année, une réflexion stratégique importante a été menée concernant le secteur porcin, en collaboration avec les autres coopératives du réseau. Cette démarche concertée visait à analyser les enjeux, les risques et les perspectives d'avenir de ce secteur, dans un contexte économique en constante évolution.

À la lumière de ces travaux, Covris Coopérative a entrepris des actions visant à se rendre moins vulnérables en réduisant sa participation dans le secteur porcin. Cette décision s'inscrit dans une volonté de gestion prudente des risques et de diversification, afin d'assurer la solidité financière et la résilience de notre coopérative à long terme.



Par ailleurs, nous avons amorcé une réflexion plus large sur l'avenir de l'agriculture. Les transformations du marché, les attentes sociétales, les enjeux environnementaux et le contexte économique nous amènent à nous positionner avec lucidité et vision.

Fidèles à notre modèle coopératif, nous abordons ces défis collectivement avec la conviction que la coopération demeure un levier essentiel pour bâtir une agriculture durable, performante et adaptée aux réalités de demain.

Comme nous sommes dans la 5^e année de vie de Covris coopérative, c'est avec un immense plaisir que nous inviterons nos membres à venir célébrer avec nous cet anniversaire le 10 juillet prochain. Je vous invite à rester à l'affût des publications qui auront lieu à cet effet dans nos différents médias sociaux.



Pour terminer, j'aimerais remercier, au nom du conseil d'administration, le travail de notre directeur général, M. Pascal Larivière, de notre directrice finances et administration, Mme Caroline Monette, ainsi que toute la famille Covris. Merci de votre dévouement et de votre engagement continu envers Covris Coopérative. Ensemble, nous allons plus loin!

Je voudrais remercier nos partenaires d'affaires. Merci, Sollio Groupe Coopératif, d'être un fournisseur de premier choix pour nos membres et

d'avoir permis de chapeauter plusieurs belles réflexions avec les autres coops du réseau. Merci à nos partenaires financiers qui nous permettent d'avancer et de croire en nos projets.

Je voudrais aussi remercier mes collègues du conseil d'administration pour leur écoute, leur intégrité et leur respect. Merci de votre participation active aux diverses réunions et aux belles discussions que nous avons et que nous aurons au cours de l'année qui vient. Merci de m'avoir fait confiance en me confiant le rôle de présidente. Ce rôle occasionne beaucoup de défis, mais de vous savoir à mes côtés allège l'ampleur de ceux-ci.

Mon dernier remerciement s'adresse à vous, chers membres. Merci de faire de Covris Coopérative un partenaire de choix pour vos entreprises. C'est grâce à votre participation que notre modèle coopératif demeure un levier de développement solide et porteur d'avenir.

Merci de croire en la coopération. Merci de vous engager. Ensemble, nous ne faisons pas que gérer une organisation — nous bâtissons un avenir collectif!



CONSEIL D'ADMINISTRATION



ÉLYSE GROLEAU

PRÉSIDENTE (EST)
Mandat 2024-2027



JÉRÔME COUTURE

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT (EST)
Mandat 2025-2028



JEANNINE CHARTRAND*

2^E VICE-PRÉSIDENTE (OUEST)
Mandat 2023-2026



JEAN-DENYS BEAUDET

ADMINISTRATEUR (EST)
Mandat 2024-2027



DENIS RICHARD*

ADMINISTRATEUR (EST)
Mandat 2023-2026



ALEC CÔTÉ

ADMINISTRATEUR (OUEST)
Mandat 2025-2028



JESSY PELLETIER

ADMINISTRATEUR (OUEST)
Mandat 2024-2027



JOËL RUTTIMANN*

ADMINISTRATEUR (OUEST)
Mandat 2023-2026



JEAN LANDRY

ADMINISTRATEUR (CENTRE)
Mandat 2024-2027



SAMUEL BORER*

ADMINISTRATEUR (CENTRE)
Mandat 2023-2026

**Administrateur sortant et rééligible*



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, M. PASCAL LARIVIÈRE

Chers membres, chers partenaires.

Votre coopérative vient de compléter son 5^e exercice financier depuis sa création en 2020. Cet exercice se termine avec des résultats globaux plus satisfaisants que les dernières années.

Le renversement des résultats du secteur porcin, la baisse des taux d'intérêt et le maintien des volumes d'affaires dans le secteur agricole et celui du détail expliquent l'amélioration des résultats de l'exercice 2025.

Nous avons constaté encore cette année que nos marchés peuvent évoluer rapidement. L'amélioration substantielle du prix du porc nous aura permis de générer des gains importants. La diminution du coût d'emprunt aurait dû provoquer un certain dynamisme dans le marché. Toutefois, l'incertitude économique provoquée par des modifications de règles de commerce au début 2025, initié par notre voisin du Sud, a provoqué une grande prudence et une modification des comportements d'achat d'un grands nombres d'entreprises et consommateurs. Après plusieurs mois de menaces tarifaires non imposées ou moindres que promises, nous constatons en fin d'année un certain élan vers le développement, mais encore de façon timide.

Nos équipes, dans ce contexte de changements constants et d'incertitude, ont démontré une bonne capacité d'adaptation et sont demeurées agiles et réactives. Les gestionnaires, malgré la perte de certains repères historiques, ont réussi à adapter leurs stratégies et à mobiliser leurs équipes à demeurer aligné sur les cibles de notre planification stratégique 2022-2026.

Résultats consolidés

Nous vous présentons les résultats de votre coopérative pour l'exercice financier terminant le 31 octobre 2025. Ces résultats consolidés sont en amélioration par rapport à ceux de 2024 au niveau de l'excédent net. Comme cela a été décrit précédemment, les résultats se sont



nettement améliorés dans le secteur porcin. Les autres secteurs de production animale et végétale ont connu une certaine constance. Des taux d'intérêt en diminution et une

ristourne de Sollio Groupe Coopératif a contribué à cette amélioration. Toutefois, cette amélioration a été quelque peu freinée par une performance plus difficile du secteur des grains.

Le chiffre d'affaires consolidé a connu une légère hausse par rapport à 2024. Cette augmentation est composée de quelques variations.

Dans un premier temps, une diminution des ventes dans le secteur porcin, causé par un moins grand nombre de porcs expédiés par nos filiales, mais à un prix plus avantageux. Ensuite, une hausse des ventes dans le secteur des grains résultant d'un plus grand volume commercialisé et, enfin, les ventes du secteur détail en baisse, causé par un prix moyen des carburants inférieur à 2024. Les autres départements sont demeurés à un niveau comparable à 2024.

Le trop-perçu brut est passé de 17,5 M\$ à 19,8 M\$, pour une progression de 2,3 M\$ ou 13 %. C'est le trop-perçu du secteur porcin qui a fait bondir ce résultat. Les autres secteurs ayant conservé un niveau similaire à 2024, à l'exception du secteur des grains qui aura connu une certaine régression.

De leur côté, les frais d'exploitation ont aussi connu une hausse pour s'établir à 19,6 M\$ ou 10,4 % des ventes en 2025 en comparaison avec le montant de 18,2 M\$ ou 9,8 % des ventes pour l'année précédente. La hausse de ces frais est principalement attribuable aux opérations du secteur porcin et, dans une moindre mesure, aux opérations du secteur végétal. Les autres secteurs ont fluctué à la hauteur de l'inflation ou moindre.



Le trop-perçu d'opération a ainsi présenté un excédent de 186 287 \$, alors que le déficit de 2024 était de l'ordre de 784 754 \$. L'écart favorable est encore une fois attribuable aux performances du secteur porcin, mais ses gains ont été

quelque peu amputés par une diminution de l'apport dans le secteur végétal, principalement au niveau des fertilisants et de grains.

Les autres résultats totalisant 783 448 \$ s'expliquent par l'apport d'une ristourne de Sollio Groupe Coopératif et de quote-part positive de partenariat. Il faut se rappeler qu'en 2024, nous n'avions pas reçu de ristourne de Sollio ni des

partenariats, et Sollio & Grains Québec avait généré un déficit.

Finalement, après les charges fiscales, la coopérative présente un excédent de l'exercice de 1 088 930 \$, alors qu'en 2024, la coopérative avait présenté un déficit de 765 641 \$.

Bilan consolidé

L'actif total de la coopérative de 88,9 M\$ a progressé par rapport au total de 86,5 M\$ de 2024. Cet écart est attribuable à un niveau supérieur des



stocks en fin d'exercice, principalement dans les engrais, le porc et les grains. Le passif total s'est accru de 1,5 M\$ pour passer de 57,8 M\$ à la fin de 2024 à 59,3 M\$ au 31 octobre 2025. Cette augmentation est

attribuable à une combinaison, soit d'une hausse des emprunts et de la dette ainsi qu'une baisse des créditeurs.

Enfin, l'avoir sera passé de 28,7 M\$ à la fin de 2024 à 29,6 M\$ au 31 octobre 2025. Cette hausse est attribuable aux résultats de l'exercice.

Division animale

Cette division représente 44 % des ventes consolidées de la coopérative et comporte les activités d'alimentation, les élevages avicoles et les élevages porcins par notre partenariat dans RP2R.

Le secteur avicole comporte les activités de notre poulailler de Saint-Aimé, la vente d'aliments et le suivi technique. Malgré l'impact marginal de ce secteur, nous sommes heureux des résultats techniques établis à notre poulailler et nous pouvons constater une contribution nette en amélioration encore cette année.



Le secteur ruminant représentant 11 % des ventes de la division a vu ces ventes quelque peu reculer par rapport à 2024. Un prix moyen inférieur et la perte de quelques volumes de moulée complète vers les ingrédients simples auront expliqué la baisse des revenus. Toutefois, la mise en place de nouvelles stratégies de développement des affaires et l'accroissement des synergies interdivisions nous permettent d'envisager des gains pour le futur.



Le secteur porcin, qui représente 87 % des ventes de la division, a vu ses ventes régresser de 5 % par rapport à 2024, mais l'excédent généré a fait un bon important. Après trois années difficiles, le marché a enfin redonné ce que tous attendaient et même plus.



Quelques facteurs influencent les résultats. Tout d'abord, le prix de pool moyen pour l'année financière a été de 225,75 \$/100 kg, un niveau jamais atteint dans les dix dernières années. Cette tendance s'explique par une offre plus faible aux États-Unis (cheptel réduit en raison de plusieurs années de faible rentabilité et d'enjeux sanitaires), combinée à une forte demande pour le porc, stimulée par la hausse des prix des autres viandes, comme le bœuf et par des coûts d'alimentation avantageux.

L'amélioration marquée des performances technico-économiques aura été un autre facteur, puisqu'elle aura permis d'abaisser considérablement les coûts de production des élevages.

De plus, la réduction provinciale de la production aura généré des occasions de ventes de porcelets et d'aliments auprès de nouveaux clients. Finalement, La Filière porcine a versé en tout début d'année d'intéressants dividendes à l'ensemble des membres producteurs de porcs.

L'année 2025 a été la deuxième année d'opération de la Filière provinciale Est-Ouest, dont Covris fait partie. Les synergies entre chacune des divisions auront permis d'améliorer l'efficacité opérationnelle de la production. La Filière compte aujourd'hui sur un groupe de 30 000 truies et une production annuelle de 700 000 porcs à l'engrais.



Division végétale

Cette division représente 12 % des ventes consolidées de la coopérative et se compose des ventes de semences, de fertilisants, de produits de protection des cultures, de l'agroenvironnement et de l'application à forfait.



L'année 2025 a été marquée par des semis tardifs et des conditions météorologiques plus difficiles, rendant les périodes disponibles de travaux aux champs plus restreintes.

Les ventes des productions végétales n'auront connu qu'une légère progression de 2 % en 2025. Une tendance à la hausse du prix moyen des engrais par rapport à l'année précédente, une quasi-stabilité des ventes de semences et une diminution des ventes pour les produits de protection des cultures expliquent le comportement des ventes.

L'excédent net présente une diminution par rapport à 2024. Le décalage dans la réception des programmes d'escomptes fournisseurs et un positionnement plus difficile au niveau des approvisionnements de fertilisants liquides impactent négativement la marge bénéficiaire du secteur.



L'inflation générale des coûts et des salaires, l'investissement plus important en entretien des équipements, le remplacement de l'arroseuse automotrice du secteur ouest et l'addition du drone ont impacté à la hausse la structure des coûts du secteur pour l'année 2025.

Malgré un environnement marqué par la volatilité des marchés, la pression sur les marges et les conditions climatiques exigeantes, notre coopérative a démontré une grande résilience. Les investissements réalisés, les ajustements stratégiques mis en place et l'engagement de nos équipes nous permettent d'aborder 2026 avec confiance.

Division grains

Cette division représente 24 % des ventes consolidées de la coopérative et se compose des activités de séchage et d'entreposage de nos deux centres de grains, ainsi que des activités de commercialisation.



La saison hâtive connue en 2024, combinée à la saison plus tardive de 2025, aura eu un impact direct sur les activités et les résultats du secteur.

En ce qui concerne l'exercice financier qui se termine le 31 octobre, nos deux centres de grains n'ont pas réussi à connaître de récolte complète.

Malgré les enjeux de la saison sur la base d'une année de récolte, les volumes commercialisés pour la récolte 2025 ont été en croissance par rapport à la récolte 2024 et la perte de rendement dans le soya aura été compensée par la progression au niveau des volumes de maïs. Nous croyons que c'est le résultat d'une confiance accrue des producteurs envers la nouvelle équipe mise en place dans le deuxième semestre de 2024.

La fluctuation des marchés à partir de la mi-année

aura causé des enjeux à l'équipe pour rencontrer les positions prises à moyen terme. Les ajustements nécessaires pour combler les contrats auront eu un impact négatif sur les résultats du secteur.

Malgré les aléas de la dernière saison, notre équipe en place, qui est fortement soudée et motivée, a réussi à prendre une place enviable dans le marché et se positionne dorénavant comme un joueur important de notre marché.

Division machinerie

Cette division en partenariat avec Agiska Coopérative aura connu une année plus avantageuse que la précédente au niveau de l'excédent



général. Les ventes de la division ont toutefois été inférieures à l'année précédente, surtout au niveau des unités neuves vendues. Le printemps difficile au niveau des semis, quelques manques de ressources au niveau des ventes et de

la mécanique ainsi que les incertitudes géopolitiques avec notre voisin ont provoqué ce recul, mais, une fois certains enjeux réglés, un rattrapage des ventes dans les derniers mois de l'année aura amoindri l'impact. De plus, l'introduction en avril 2025 de la division *Techno Ag* pour la distribution des produits de *PTx Trimble* au Québec a rapidement entraîné des avantages, dépassant même les attentes. Cette intégration apporte une diversification et une position stratégique intéressante pour Groupe Symac.

La rigueur constante dans l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, dans la gestion des déboursés et la baisse des taux d'intérêt auront été des facteurs contributifs à l'amélioration de l'excédent par rapport à l'année précédente.

Division détail

Cette division représente 20 % des ventes consolidées de la coopérative et se compose des quincailleries et des dépanneurs. Les ventes de la division ont régressé par rapport à 2024. Cette diminution est le résultat principalement de la baisse des prix de l'essence à la pompe, mais aussi de la diminution de quelques litrages localisés.

Du côté des **quincailleries**, les ventes ont progressé de 4,5 %. Le début d'année a été plus timide. Conséquence des taux d'intérêt encore élevés. En cours d'année, les taux ont connu de nombreuses baisses, mais le contexte d'incertitude géopolitique a pris la relève et aura été un frein aux mises en chantier. Certains projets ont tout de même été mis



de l'avant. De ce fait, nos magasins ont réussi à tirer leurs épingles du jeu.

Nos **dépanneurs** ont connu une belle progression encore cette année. Même si le ralentissement des activités de construction dans le parc industriel de Bécancour a eu un impact sur les volumes d'essence, principalement pour notre magasin de Bécancour, l'ensemble des succursales ont vu leurs ventes progresser.

La fermeture du restaurant de Saint-Édouard-de-Lotbinière nous a donné l'occasion de produire notre propre gamme de prêt-à-manger de produits frais de qualité et d'une plus grande diversité que les traditionnels sandwiches de dépanneur. La mise en place d'une distribution à la majorité de nos autres succursales en 2026 nous permettra d'exporter cette réussite afin de combler une partie de leurs besoins. Ainsi, malgré la baisse de ventes d'essence, nos initiatives nous ont permis de dégager un excédent similaire à 2024.



Ressources humaines

Votre coopérative compte aujourd'hui sur près de 200 employés dévoués et ayant à cœur d'offrir leur meilleur rendement pour votre satisfaction et votre réussite. Si nous excluons les employés de dépanneurs, qui sont généralement de jeunes ressources qui restent moins longtemps en poste, le reste de



l'organisation compte sur près de 25 % des effectifs qui ont 10 ans et plus d'ancienneté. Ceux-ci sont les principaux vecteurs pour conduire nos plus jeunes ressources à adhérer à la même culture et au même engagement. De plus, votre coopérative n'a dénombré que trois accidents de travail mineurs en cours d'année, ce qui est peu considérant le nombre d'employés et le nombre d'établissements.

À cette étape, j'aimerais remercier l'ensemble de nos employés pour leur détermination et leur engagement, ils sont les premiers responsables du succès de la coopérative.

En conclusion, 2025 nous a permis de voir la lumière au bout du tunnel et de garder le cap sur les objectifs de la planification stratégique de 2022-2026.

Avant de terminer, j'aimerais adresser quelques remerciements, à vous, chers membres, pour votre fidélité et votre confiance.

J'aimerais aussi remercier les membres de notre conseil d'administration pour leur soutien. Merci également à notre équipe de gestion qui réussit à s'adapter continuellement dans les fluctuations de marchés et face aux enjeux du quotidien. Tous ensemble, nous poursuivrons le développement et la croissance de notre coopérative.



COMITÉ DE DIRECTION



PASCAL LARIVIÈRE, CPA
DIRECTEUR GÉNÉRAL



CAROLINE MONETTE, CPA
DIRECTRICE ADMINISTRATION
ET FINANCES



JEAN-MICHEL LAROCHE, AGR.
DIRECTEUR PRODUCTIONS
AGRICOLES



STÉPHANE BOUTIN
DIRECTEUR GRAINS ET DES
OPÉRATIONS PARISVILLE



DANIEL SIMARD
DIRECTEUR DIVISION
DÉPANNERS



JEAN-FRANÇOIS BÉGIN
DIRECTEUR DIVISION
QUINCAILLERIES



LUCIE BÉLANGER
RESPONSABLE RESSOURCES
HUMAINES ET SST



PHILIPPE TREMBLAY
DIRECTEUR PRINCIPAL,
GROUPE SYMAC

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 OCTOBRE 2025



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
COVRIS COOPÉRATIVE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de COVRIS COOPÉRATIVE et de ses filiales qui comprennent le bilan consolidé au 31 octobre 2025, et les états consolidés des résultats, de la réserve, du surplus d'apport et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 octobre 2025, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives (Québec).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives (Québec), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Groupe RDL Victoriaville SENCRL¹

Victoriaville
Le 24 février 2026

¹ Par Véronique Roy, CPA auditrice

COVRIS COOPÉRATIVE**Résultats consolidés****Pour l'exercice clos le 31 octobre**

	2025	2024
CHIFFRE D'AFFAIRES	187 866 889 \$	186 195 806 \$
COÛT DES PRODUITS VENDUS	168 060 589	168 731 957
TROP-PERÇU BRUT	19 806 300	17 463 849
FRAIS D'EXPLOITATION		
Frais d'opérations	10 997 930	10 853 379
Frais d'administration	6 428 138	5 344 957
Frais financiers (note 4)	1 032 111	838 596
Amortissement (note 4)	1 161 834	1 211 671
	19 620 013	18 248 603
TROP-PERÇU (DÉFICIT) DES OPÉRATIONS	186 287	(784 754)
AUTRES PRODUITS (CHARGES)		
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	6 736	1 417
Quote-part du résultat net des partenariats	(7 143)	(706 838)
Ristournes	686 561	-
Autres	97 294	135 502
	783 448	(569 919)
TROP-PERÇU (DÉFICIT) AVANT IMPÔTS DES FILIALES	969 735	(1 354 673)
IMPÔTS DES FILIALES		
Exigibles	32 407	28 868
Futurs	(151 602)	(617 900)
	(119 195)	(589 032)
TROP-PERÇU (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	1 088 930 \$	(765 641) \$
ATTRIBUABLE :		
Aux membres de la coopérative	1 000 213 \$	(851 851) \$
À la participation ne donnant pas le contrôle	88 717	86 210
	1 088 930 \$	(765 641) \$

COVRIS COOPÉRATIVE**Surplus d'apport consolidé****Pour l'exercice clos le 31 octobre**

	2025	2024
SOLDE AU DÉBUT	1 659 095 \$	1 658 473 \$
Annulation de parts de membres inactifs	(622)	622
SOLDE À LA FIN	1 658 473 \$	1 659 095 \$

COVRIS COOPÉRATIVE**Réserve consolidée****Pour l'exercice clos le 31 octobre****2025****2024****SOLDE AU DÉBUT****17 311 496 \$****18 286 881 \$**Déficit de l'exercice avant impôts attribuable aux membres de la
coopérative

-

(851 851)

17 311 496**17 435 030****Impôts sur le déficit de l'exercice courant**

Exigibles

-

(6 502)

Futurs

-

(117 032)

-

(123 534)

SOLDE À LA FIN**17 311 496 \$****17 311 496 \$**

COVRIS COOPÉRATIVE**Bilan consolidé****Au 31 octobre****2025****2024****ACTIF****ACTIF À COURT TERME**

Trésorerie	3 498 302 \$	1 687 220 \$
Débiteurs (note 5)	20 369 009	20 083 927
Avances à un administrateur d'une filiale, portant intérêts au taux préférentiel	145 436	150 490
Impôts	324 005	196 924
Stocks et stocks agricoles (note 6)	25 767 497	23 397 845
Frais payés d'avance	579 949	518 752
	50 684 198	46 035 158
PLACEMENTS (note 7)	15 091 486	16 122 439
INTÉRÊTS DANS DES PARTENARIATS (note 8)	5 649 737	7 330 366
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9)	14 242 506	13 995 433
ÉCART D'ACQUISITION	82 823	82 823
ACTIFS INCORPORELS (note 10)	488 000	450 000
IMPÔTS FUTURS (note 14)	2 641 085	2 489 483
	88 879 835 \$	86 505 702 \$

Pour le conseil d'administration :

Elyse Gobeau , présidente du CA

Jeanne Chausson , 2^e vice-présidente

COVRIS COOPÉRATIVE**Bilan consolidé****Au 31 octobre****2025****2024****PASSIF****PASSIF À COURT TERME**

Emprunts bancaires (note 11)	13 506 938 \$	8 825 814 \$
Créditeurs - tiers (note 12)	10 640 062	10 462 161
Créditeurs - apparentés (note 12)	21 282 484	23 825 116
Dépôts de clients	454 188	619 757
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 13)	1 194 655	486 855

Passif à court terme avant dette remboursable sur demande	47 078 327	44 219 703
--	-------------------	-------------------

Dette à long terme remboursable sur demande (note 13)	2 931 094	10 217 563
---	-----------	------------

	50 009 421	54 437 266
--	------------	------------

DETTE À LONG TERME (note 13)	6 436 576	515 424
-------------------------------------	------------------	----------------

PRODUITS REPORTÉS	-	2 429
--------------------------	----------	--------------

IMPÔTS FUTURS (note 14)	2 849 040	2 849 040
--------------------------------	------------------	------------------

	59 295 037	57 804 159
--	------------	------------

AVOIR**AVOIR DES MEMBRES (note 15)**

Parts sociales ordinaires	926 244	941 434
Parts privilégiées	7 943 120	8 098 232

	8 869 364	9 039 666
--	-----------	-----------

AVOIR DE LA COOPÉRATIVE

Surplus d'apport	1 658 473	1 659 095
Réserve	17 311 496	17 311 496
Trop-perçu de l'exercice courant attribuable aux membres de la coopérative	1 000 213	-

	19 970 182	18 970 591
--	------------	------------

	28 839 546	28 010 257
--	------------	------------

PART DES ASSOCIÉS ET DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	745 252	691 286
--	----------------	----------------

	29 584 798	28 701 543
--	------------	------------

	88 879 835 \$	86 505 702 \$
--	---------------	---------------

COVRIS COOPÉRATIVE**Flux de trésorerie consolidés****Pour l'exercice clos le 31 octobre****2025****2024****ACTIVITÉS D'EXPLOITATION**

Trop-perçu (déficit) de l'exercice	1 088 930 \$	(765 641) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 161 834	1 208 633
Amortissement des actifs incorporels	-	3 038
Amortissement de l'aide financière reportée	(16 000)	(16 000)
Amortissement des produits reportés	(2 429)	(1 674)
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(6 736)	(1 417)
Quote-part du résultat net des partenariats	7 143	706 838
Impôts exigibles	-	(6 502)
Impôts futurs	(151 602)	(617 900)
Distributions reçues des partenariats	1 438 488	-
	3 519 628	509 375
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation (note 16)	(5 357 312)	(1 951 686)
	(1 837 684)	(1 442 311)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation nette des avances à un administrateur	5 054	(19 791)
Acquisition de placements	(400 000)	(603 065)
Encaissement de placements	1 341 787	1 378 737
Acquisition d'un intérêt dans des partenariats	-	(356 400)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 422 171)	(348 107)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	20 000	2 200
Acquisition d'actifs incorporels	(38 000)	-
	(493 330)	53 574

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation nette des emprunts bancaires	4 681 124	1 039 890
Augmentation de la dette à long terme	934 521	3 470 605
Remboursement de la dette à long terme	(1 267 874)	(3 713 638)
Émission de parts sociales	108 450	90 749
Rachat de parts sociales	(279 374)	(232 906)
Rachat de capital d'associés sans contrôle	-	(163 831)
Prélèvements des associés sans contrôle	(34 751)	(32 576)
	4 142 096	458 293
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	1 811 082	(930 444)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 687 220	2 617 664
TRÉSORERIE À LA FIN	3 498 302 \$	1 687 220 \$

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative est constituée en vertu de la Loi sur les coopératives du Québec et se spécialise dans différents secteurs ayant pour but principalement de servir l'approvisionnement à la ferme.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La coopérative applique les exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives (Québec).

Règles particulières

Les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives, complété par les exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives, lesquels prévoient que les états financiers doivent être préparés suivant les normes du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, sous réserve des prescriptions du chapitre II du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives. La notion de « normes du Manuel de CPA Canada – Comptabilité » a été interprétée par la direction comme signifiant les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Ainsi, les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, sauf pour les principaux éléments suivants du chapitre II du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives :

- Le trop-perçu de l'exercice présenté à l'état des résultats est établi avant ristournes et impôts. Le montant des ristournes sera établi par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. Le trop-perçu, les ristournes et les impôts payés sur le trop-perçu seront inscrits à la réserve au cours du prochain exercice;
- Les parts sociales et les parts privilégiées sont présentées au bilan dans la section « Avoir des membres »;
- Les dividendes sur part privilégiée admissible au régime d'investissement coopératif (R.I.C.) sont comptabilisés à l'état des résultats à titre de frais financiers.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables et la probabilité de réalisation des actifs d'impôts futurs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la coopérative et de toutes ses filiales. Au moment de la consolidation, toutes les opérations intersociétés et les soldes réciproques ont été éliminés.

Les filiales de la coopérative sont les suivantes :

Nom	Description	Pourcentage de participation
Rosaire Blain inc.	Élevage porcin	100 %
Hybriporc, société en commandite / Hybriporc inc.	Élevage porcin	100 %
Réseuporc, société en commandite / 9203-6474 Québec inc.	Élevage porcin	100 %
Baieporc, société en commandite / 9203-5856 Québec inc.	Élevage porcin	100 %
Covimel, société en commandite / Covimel commandité inc.	Élevage porcin	100 %
Coviporc, société en commandite / Coviporc inc.	Élevage porcin	100 %
Parisorc, société en commandite / 9414-2130 Québec inc.	Élevage porcin	100 %
Repère Agriculture inc.	Élevage porcin	100 %
Matériaux Fortierville 2020 s.e.c. / 9358-1486 Québec inc.	Quincailleries	85 %
Covilem inc.	Station-service et quincaillerie	60 %

Constatation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain. Les produits tirés de la vente de produits sont comptabilisés lorsque les produits sont livrés aux clients, c'est-à-dire que le titre de propriété est transféré aux clients. Les produits tirés de la vente de services sont comptabilisés lorsque le service est rendu.

Impôts

La coopérative utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts. Selon cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Tout changement survenu dans le montant net des actifs d'impôts futurs et des passifs d'impôts futurs est comptabilisé à la réserve. Les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront au revenu imposable des exercices au cours desquels les actifs et passifs seront recouverts ou réglés. Les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'ils se réaliseront.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des opérations et éléments libellés en monnaies étrangères

La coopérative utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges, à l'exception du coût des stocks inclus au coût des produits vendus et de l'amortissement qui sont convertis au cours d'origine, sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Instruments financiers

Évaluation initiale

La coopérative évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la coopérative qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la coopérative dans l'opération.

Évaluation ultérieure

La coopérative évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de la trésorerie, des débiteurs, à l'exception des débiteurs avec des sociétés apparentées, et des placements.

Les débiteurs et les avances avec des apparentées sont comptabilisés au coût.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la coopérative détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la coopérative détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Instruments financiers dérivés

La coopérative a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer ses risques liés aux taux de change et aux prix de certaines commodités. Les instruments financiers dérivés comprennent des contrats à terme sur le taux de change et sur le prix des commodités. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan de la coopérative à la juste valeur et toute variation subséquente de la juste valeur est constatée à l'état des résultats.

Stocks et stocks agricoles

Les stocks pour la revente sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts d'achèvement et les coûts pour réaliser la vente. Lorsqu'une reprise de valeur de stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Les élevages porcins sont évalués à la moindre valeur représentée par le moindre du coût moyen par strate de poids et de la valeur de réalisation nette.

Intérêts dans des partenariats

Les participations dans des entreprises sous contrôle conjoint sont comptabilisées à la valeur de consolidation.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Aire de stationnement	Dégressif	4 %
Bâtiments	Dégressif	5 % et 10 %
Matériel et outillage	Dégressif	10 % et 20 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel roulant	Dégressif	30 %
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente les avantages économiques futurs résultant des actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. L'écart d'acquisition n'est pas amorti et est soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle se rattache l'écart peut être inférieure à sa valeur comptable. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent est comptabilisée aux résultats.

Actifs incorporels

Les logiciels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

Les actifs incorporels acquis au cours de l'exercice, mais qui n'ont pas été mis en service durant cette période ne sont pas amortis.

Les quotas avicoles, ayant une durée de vie utile indéfinie, sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les actifs incorporels non amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des actifs avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une dépréciation est constatée pour un montant égal à l'excédent.

3. AFFECTATION DU TROP-PERÇU DE L'EXERCICE

Le 24 février 2026, le conseil d'administration a accepté de recommander à l'assemblée générale annuelle qu'une somme de 520 000 \$ soit distribuée aux membres à titre de ristourne à même le trop-perçu de l'exercice. Si cette recommandation est adoptée lors de l'assemblée générale annuelle, le trop-perçu de l'exercice sera affecté de la façon suivante :

Trop-perçu de l'exercice attribuable aux membres	1 000 213 \$
Ristournes recommandées	(520 000)
Impôts exigibles	(99 000)
Impôts futurs	(280 000)
Montant à affecter à la réserve	101 213 \$

4. INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	2025	2024
Amortissement des immobilisations corporelles	1 161 834 \$	1 208 633 \$
Amortissement des actifs incorporels	- \$	3 038 \$
Amortissement de l'aide financière reportée	16 000 \$	16 000 \$
Amortissement des produits reportés	2 429 \$	1 674 \$
Dividendes sur part privilégiée admissible au R.I.C.	46 701 \$	47 069 \$
Intérêts sur le passif à court terme	527 980 \$	528 959 \$
Intérêts sur la dette à long terme	641 830 \$	634 017 \$
Revenus d'intérêts	345 766 \$	534 930 \$

5. DÉBITEURS

	2025	2024
Comptes clients	10 170 004 \$	8 174 251 \$
Provision pour créances douteuses	(891 660)	(765 874)
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	154 839	265 926
Autres	1 207 810	1 733 460
Débiteurs - tiers	10 640 993	9 407 763
Comptes clients - partenariats	9 723 002	10 667 470
Autres - partenariats	5 014	8 694
Débiteurs - apparentés	9 728 016	10 676 164
	20 369 009 \$	20 083 927 \$

6. STOCKS ET STOCKS AGRICOLES

	Quantité	2025	Quantité	2024
Élevages porcins	82 462	9 607 907 \$	76 579	9 322 456 \$
Stocks pour la revente		16 159 590		14 075 389
		25 767 497 \$		23 397 845 \$

7. PLACEMENTS

	2025	2024
Sollio Groupe Coopératif :		
Actions ordinaires	12 895 914 \$	14 326 867 \$
Actions privilégiées	959 650	959 650
	13 855 564	15 286 517
9372-4409 Québec inc., société privée :		
908,64 actions de catégorie « A », représentant 9,08 % des actions participantes émises et ayant droit de vote	662 717	662 717
2836072 Ontario inc., société privée :		
162 920 actions de catégorie « A », représentant 2,73 % des actions participantes émises et ayant droit de vote	162 920	162 920

7. PLACEMENTS (suite)

	2025	2024
Ferme Porcs-Nous, entreprise individuelle :		
Effets à recevoir totalisant 400 000 \$, portant intérêts à des taux variant du taux préférentiel plus 2,75 % à 6,06 %, sans mode d'encaissement défini	400 000 \$	- \$
Autres	10 285	10 285
	15 091 486 \$	16 122 439 \$

8. INTÉRÊTS DANS DES PARTENARIATS

	2025	2024
RP2R, s.e.c. :		
19 parts ordinaires de catégorie « A », représentant 11,88 % des parts participantes émises et 19 % des parts ayant droit de vote	3 023 568 \$	4 062 767 \$
RP2R commandité inc. :		
19 actions de catégorie « A.1 », représentant 19 % des actions participantes émises et ayant droit de vote	19	19
RP2R immo inc. :		
19 actions de catégorie « A », représentant 19 % des actions participantes émises et ayant droit de vote	20 298	(9 191)
Fermes Boréales, s.e.c. :		
600 parts ordinaires de catégorie « B », représentant 25,42 % des parts participantes émises	30 924	44 832
Fermes Boréales 3, s.e.c. :		
400 parts ordinaires de catégorie « B », représentant 16,95 % des parts participantes émises	125 001	134 439
Fermes Boréales 4, s.e.c. :		
440 parts ordinaires de catégorie « B », représentant 18,64 % des parts participantes émises	211 151	221 341

8. INTÉRÊTS DANS DES PARTENARIATS (suite)

	2025	2024
Gestion Fermes Boréales, s.e.c. :		
1 440 parts ordinaires de catégorie « A », représentant 12,2 % des parts participantes émises	16 304 \$	21 037 \$
9232-0290 Québec inc. :		
2 actions de catégorie « A », représentant 12,5 % des actions émises ayant droit de vote	2	2
1 action de catégorie « Ordinaire », représentant 9,09 % des actions participantes émises	1	1
	3	3
Partenariat agricole GQ s.e.c. :		
391 663,38 parts ordinaires de catégorie « A », représentant 7,01 % des parts participantes émises et ayant droit de vote	(366 365)	(540 979)
1 174 990,14 parts privilégiées de catégorie « C »	347 862	1 174 990
	(18 503)	634 011
GQ commandité inc. :		
74,19 actions de catégorie « A », représentant 7,01 % des actions participantes émises et ayant droit de vote	235 072	235 072
Groupe Symac s.e.c. :		
300 parts ordinaires, représentant 30 % des parts participantes émises et ayant droit de vote	1 018 204	998 340
Avances, sans intérêts et sans mode d'encaissement défini	987 666	987 666
	2 005 870	1 986 006
2955-0225 Québec inc. :		
300 actions ordinaires, représentant 30 % des actions participantes émises et ayant droit de vote	30	30
	5 649 737 \$	7 330 366 \$

Partenariat agricole GQ s.e.c. se spécialise dans la commercialisation et la mise en marché du grain.

Groupe Symac s.e.c. se spécialise dans la vente et la réparation de machineries agricoles.

8. INTÉRÊTS DANS DES PARTENARIATS (suite)

RP2R, s.e.c., RP2R immo inc., Fermes Boréales, s.e.c., Fermes Boréales 3, s.e.c., Fermes Boréales 4, s.e.c. et Gestion Fermes Boréales, s.e.c. se spécialisent dans l'élevage d'animaux porcin.

9232-0290 Québec inc., RP2R commandité inc., GQ commandité inc. et 2955-0225 Québec inc. agissent à titre de commandité pour une société en commandite.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	1 201 055 \$	- \$	1 201 055 \$	1 188 763 \$
Aire de stationnement	643 175	161 473	481 702	441 990
Améliorations de terrains	7 608	7 608	-	-
Bâtiments	12 319 027	4 084 755	8 234 272	8 520 008
Matériel et outillage	8 350 839	4 600 945	3 749 894	3 067 702
Matériel informatique	302 937	297 667	5 270	12 668
Matériel roulant	3 317 273	2 768 572	548 701	737 286
Mobilier de bureau	168 287	146 675	21 612	27 016
	26 310 201 \$	12 067 695 \$	14 242 506 \$	13 995 433 \$

10. ACTIFS INCORPORELS

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Actifs incorporels amortis				
Logiciels	164 495 \$	164 495 \$	- \$	- \$
Logiciel en cours d'implantation	38 000	-	38 000	-
	202 495	164 495	38 000	-
Actifs incorporels non amortis				
Quotas avicoles	450 000	-	450 000	450 000
	652 495 \$	164 495 \$	488 000 \$	450 000 \$

11. EMPRUNTS BANCAIRES

La coopérative bénéficie d'un emprunt bancaire autorisé au montant de 21 000 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel, garanti par les comptes clients et les stocks de la coopérative d'une valeur nette comptable de 25 560 597 \$. L'emprunt bancaire est renégociable annuellement.

À même l'emprunt bancaire autorisé, l'institution financière a mis à la disposition de la coopérative, des lettres de garantie pour un maximum de 1 050 000 \$.

La coopérative s'est engagée à respecter, sur une base d'états financiers consolidés et non consolidés, certains ratios financiers. Au 31 octobre 2025, ces ratios étaient respectés.

La coopérative bénéficie d'une facilité de crédit autorisée au montant de 7 000 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel plus 2 %, garantie par l'ensemble des biens meubles corporels et incorporels de la coopérative d'une valeur nette comptable de 55 836 593 \$.

Une filiale de la coopérative détient un emprunt bancaire autorisé au montant de 1 000 000 \$, plus un crédit spécial rotatif de 200 000 \$ pour les mois d'octobre à avril, portant intérêts au taux préférentiel, garanti par l'ensemble des biens meubles corporels et incorporels de la filiale d'une valeur nette comptable de 5 757 404 \$. L'emprunt bancaire est renégociable annuellement.

Une filiale de la coopérative détient un emprunt bancaire autorisé au montant de 1 000 000 \$, plus un crédit spécial rotatif supplémentaire de 200 000 \$ pour les mois de novembre à avril, portant intérêts au taux préférentiel, garanti par l'ensemble des biens meubles et immeubles de la filiale d'une valeur nette comptable de 4 958 578 \$ et par un cautionnement des actionnaires au montant de 3 500 000 \$. L'emprunt bancaire est renégociable annuellement.

Ces filiales de la coopérative se sont engagées à respecter, sur une base d'états financiers individuels, certains ratios financiers. Au 31 octobre 2025, les ratios de l'une d'elles n'étaient pas respectés.

12. CRÉDITEURS

	2025	2024
Comptes fournisseurs	7 503 375 \$	7 048 619 \$
Salaires et vacances	761 118	604 817
Retenues à la source et charges sociales	88 812	65 581
Produits reportés	1 604	1 604
Frais courus	2 283 820	2 724 207
Aide financière reportée	1 333	17 333
Créditeurs - tiers	10 640 062	10 462 161
Comptes fournisseurs - partenariats	21 280 080	23 797 125
Frais courus - partenariats	2 404	27 991
Créditeurs - apparentés	21 282 484	23 825 116
	31 922 546 \$	34 287 277 \$

13. DETTE À LONG TERME

	2025	2024
Emprunt de 5 700 000 \$, remboursable par versements mensuels de 55 946 \$ plus les intérêts au taux préférentiel moins 0,2 %, échéant en avril 2030, garanti par l'ensemble des biens meubles et immeubles de la coopérative d'une valeur nette comptable de 63 221 814 \$ ^(a)	3 692 457 \$	4 251 920 \$
Emprunt de 2 867 665 \$, remboursable par versements mensuels de 26 577 \$ plus les intérêts au taux préférentiel moins 0,2 %, échéant en mai 2029, garanti par l'ensemble des biens meubles et immeubles de la coopérative d'une valeur nette comptable de 63 221 814 \$ ^(a)	2 577 995	2 843 768
Emprunt de 1 600 000 \$, dont 665 479 \$ étaient à recevoir au 31 octobre 2025, portant intérêts au taux préférentiel, échéant en juillet 2027, garanti par l'ensemble des biens meubles et immeubles de la coopérative d'une valeur nette comptable de 63 221 814 \$ ^(a)	934 521	-
Billet de 602 940 \$, remboursable par versements annuels de 200 000 \$, plus les intérêts à un taux qui sera connu seulement à l'échéance, échéant en juin 2026	200 000	400 000

13. DETTE À LONG TERME (suite)

	2025	2024
Emprunt de 3 700 000 \$, remboursable par versements mensuels de 12 526 \$, plus les intérêts au taux préférentiel, échéant en avril 2026, garanti par l'ensemble des biens meubles et immeubles d'une filiale d'une valeur nette comptable de 4 958 578 \$ et par un cautionnement des actionnaires au montant de 3 500 000 \$ ^(b)	2 931 094 \$	3 121 875 \$
Emprunt de 37 601 \$, remboursable par versements mensuels de 628 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 0,06 %, échéant en février 2026, garanti par du matériel roulant d'une valeur nette comptable de 7 674 \$	2 456	9 987
Emprunt de 29 492 \$, remboursable par versements mensuels de 492 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 0,07 %, échéant en février 2026, garanti par du matériel roulant d'une valeur nette comptable de 6 019 \$	1 916	7 825
Billet d'une société privée, remboursable lors de l'encaissement d'un placement, sans intérêts	221 886	221 886
Billet de 234 998 \$, échu au cours de l'exercice	-	234 998
Emprunt de 461 000 \$, échu au cours de l'exercice	-	38 417
Emprunt de 91 402 \$, remboursé au cours de l'exercice	-	89 166
	10 562 325	11 219 842
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	(1 194 655)	(486 855)
Dettes à long terme remboursables sur demande	(2 931 094)	(10 217 563)
	6 436 576 \$	515 424 \$

13. DETTE À LONG TERME (suite)

Même si les emprunts remboursables sur demande comportent une clause de remboursement anticipé, la direction est d'avis que le prêteur ne se prévaudra pas de cette clause au cours du prochain exercice et que les emprunts seront renouvelés à des conditions similaires. Dans l'hypothèse où le remboursement anticipé des emprunts ne sera pas exigé, les versements en capital estimatifs sur la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2026	1 344 968 \$
2027	1 362 482 \$
2028	1 140 596 \$
2029	1 140 596 \$
2030	1 140 596 \$

- a) La coopérative s'est engagée à respecter, sur une base d'états financiers consolidés, un ratio financier. Au 31 octobre 2025, ce ratio était respecté.
- b) Une filiale de la coopérative s'est engagée à respecter, sur une base d'états financiers individuels, certains ratios financiers. Au 31 octobre 2025, ces ratios n'étaient pas respectés. Conséquemment, le solde de l'emprunt a été présenté dans la dette à long terme remboursable sur demande.

14. PASSIF (ACTIF) D'IMPÔTS FUTURS

Le montant des impôts futurs attribuables à chaque type d'écart temporaire, de pertes fiscales inutilisées et de réductions d'impôts inutilisées se détaille comme suit :

	2025	2024
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	622 947 \$	616 753 \$
Ristourne à imposition différée	1 994 444	1 994 444
Comptabilité de caisse	(1 877 693)	(1 737 283)
Pertes fiscales inutilisées	(410 777)	(393 391)
Déduction pour ristournes reportées	(101 550)	(101 550)
Autres	(19 416)	(19 416)
	207 955 \$	359 557 \$

Le solde des impôts futurs est ventilé entre l'actif et le passif d'impôts futurs comme suit :

	2025	2024
Actif d'impôts futurs	(2 641 085) \$	(2 489 483) \$
Passif d'impôts futurs	2 849 040	2 849 040
	207 955 \$	359 557 \$

15. AVOIR DES MEMBRES

Nombre illimité de parts sociales dont 200 doivent être détenues par des membres, d'une valeur nominale de 10 \$ chacune, payable soit à la date de souscription au comptant ou à raison de 500 \$ comptant à l'admission comme membre et le solde par versements annuels égaux et consécutifs de 500 \$ à chaque anniversaire de la date d'admission du membre. Lorsqu'au cours d'une année, des ristournes sont déclarées, les montants attribués aux membres à titre de ristournes sont retenus par la coopérative et versés directement à cette dernière en guise de paiement sur les parts souscrites et non payées jusqu'à concurrence de la totalité du solde impayé sur ces parts. Un membre ne détient qu'un seul vote, peu importe le nombre de parts sociales de qualification détenues et les parts sont rachetables sur décision du conseil d'administration à leur valeur nominale.

Nombre illimité de parts sociales auxiliaires dont 6 doivent être détenues par des membres auxiliaires, d'une valeur nominale de 10 \$, payables à la date de souscription au comptant, rachetables sur décision du conseil d'administration à leur valeur nominale.

Nombre illimité de parts sociales pour membres entrepreneurs, d'une valeur nominale de 10 \$, remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la loi. Chaque membre doit détenir au moins 50 parts sociales de qualification.

Parts privilégiées de catégorie « A » Fusion 2020 Covilac séries 2012 à 2020, d'une valeur nominale de 1 \$, rachetables sur décision du conseil d'administration à leur valeur nominale.

Parts privilégiées CFQ Fusion 2020 Covilac série 1995, d'une valeur nominale de 1 \$, rachetables sur décision du conseil d'administration à leur valeur nominale.

Parts privilégiées de catégorie « A » Fusion 2020 Parisville séries 2009 à 2020, d'une valeur nominale de 1 \$, sans intérêts, rachetables sur décision du conseil d'administration à leur valeur nominale.

Parts privilégiées de catégorie « C » Fusion 2020 Parisville, d'une valeur nominale de 1 \$, sans intérêts, rachetables sur décision du conseil d'administration à leur valeur nominale.

Parts privilégiées de catégorie « D » Fusion 2020 Parisville, d'une valeur nominale de 1 \$, sans intérêts, rachetables sur décision du conseil d'administration à leur valeur nominale.

Parts privilégiées admissibles au régime d'investissement coopératif / parts privilégiées Fusion 2020 Parisville série 2019, d'une valeur nominale de 10 \$, portant intérêts au taux maximum de 10 % du montant versé, non cumulatif, rachetables sur décision du conseil d'administration à compter de l'année suivant les cinq années subséquentes à celles de l'émission à leur valeur nominale.

Parts privilégiées admissibles au régime enregistré d'épargne retraite Fusion 2020 Parisville série 2004, d'une valeur nominale de 10 \$, portant intérêts au taux maximum de 10 % du montant versé, non cumulatif, rachetables sur décision du conseil d'administration à compter de l'année suivant les cinq années subséquentes à celles de l'émission à leur valeur nominale.

15. AVOIR DES MEMBRES (suite)

Parts privilégiées de catégorie « E » séries 2020 et 2021, d'une valeur nominale de 1 \$, sans intérêts, rachetables sur décision du conseil d'administration à leur valeur nominale.

Parts privilégiées admissibles au régime d'investissement coopératif séries 2020 à 2024, d'une valeur nominale de 1 \$, portant intérêts au taux maximum de 20 % du montant versé, non cumulatif, rachetables sur décision du conseil d'administration à compter de l'année suivant les cinq années subséquentes à celles de l'émission à leur valeur nominale.

	2025	2024
Émises, souscrites et payées :		
Parts sociales ordinaires		
- Ordinaire de qualification	895 326 \$	910 216 \$
- Auxiliaire	30 918	31 218
	926 244	941 434
Parts privilégiées		
- Catégorie « A » Fusion 2020 Covilac séries 2012 à 2020	2 914 494	2 930 683
- CFQ Fusion 2020 Covilac série 1995	741 000	741 000
- Catégorie « A » Fusion 2020 Parisville séries 2009 à 2020	2 116 433	2 128 978
- Catégorie « C » Fusion 2020 Parisville	185 506	212 342
- Catégorie « D » Fusion 2020 Parisville	96 995	107 575
- Admissible au R.I.C.-P.P. Fusion 2020 Parisville série 2019	15 400	17 900
- REER Fusion 2020 Parisville série 2004	10 243	11 227
- Catégorie « E » séries 2020 et 2021	728 349	734 750
- Admissible au R.I.C. séries 2020 à 2024	1 134 700	927 275
- Admissible au R.I.C. Fusion 2020 Covilac série 2019	-	152 175
- Admissible au R.I.C. Fusion 2020 Parisville série 2019	-	30 000
- Admissible au R.I.C. Fusion 2020 Parisville série 2019	-	104 327
	7 943 120	8 098 232
	8 869 364 \$	9 039 666 \$

Au 31 octobre 2025, les parts sociales souscrites, mais non encore payées, s'élèvent à 333 480 \$.

15. AVOIR DES MEMBRES (suite)

Au cours de l'exercice, l'avoir des membres a varié de la façon suivante :

	2025	2024
Parts sociales		
Solde au début	941 434 \$	952 809 \$
Émission de parts	1 540	2 980
Rachat de parts	(17 352)	(13 733)
Annulation de parts de membres inactifs	622	(622)
Solde à la fin	926 244 \$	941 434 \$
Parts privilégiées		
Solde au début	8 098 232 \$	8 229 636 \$
Émission de parts	106 910	87 769
Rachat de parts	(262 022)	(219 173)
Solde à la fin	7 943 120 \$	8 098 232 \$
Nombre de membres	615	624

16. FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation :

	2025	2024
Débiteurs	(285 082) \$	(2 895 527) \$
Stocks et stocks agricoles	(2 369 652)	(3 043 310)
Frais payés d'avance	(61 197)	(196 255)
Créditeurs	(2 348 731)	5 576 948
Dépôts de clients	(165 569)	(1 204 243)
Impôts	(127 081)	(189 299)
	(5 357 312) \$	(1 951 686) \$

16. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Activités d'investissement et de financement sans incidence sur les flux de trésorerie :

	2025	2024
Aide financière reportée	- \$	1 333 \$
Remboursement d'une dette à long terme à même le rachat d'actions détenues dans les placements	89 166 \$	- \$
Remboursement d'une dette à long terme à même l'encaissement de placements dans des partenariats	234 998 \$	- \$

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la coopérative est exposée au 31 octobre 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la coopérative éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La coopérative est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses emprunts bancaires, de ses créditeurs, de ses dépôts de clients et de sa dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la coopérative à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la coopérative est principalement lié aux débiteurs, aux avances et aux effets à recevoir.

La coopérative consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La coopérative n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, la coopérative évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de la coopérative l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

La coopérative réalise des ventes et effectue des achats en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actifs et de passifs sont exposés aux fluctuations des devises. Au cours de l'exercice, la coopérative a utilisé des contrats de change en dollars américains pour gérer les risques de fluctuation des taux de change. Au 31 octobre 2025, 96 contrats de change sont en vigueur permettant à la coopérative d'acheter 9 600 000 \$ américains pour le mois de décembre 2025 à un taux de 1,3931. De plus, 208 contrats de change sont en vigueur permettant à la coopérative de vendre 20 800 000 \$ américains pour le mois de décembre 2025 à un taux de 1,3863 et 2 contrats de change sont en vigueur permettant à la coopérative de vendre 100 000 \$ américains pour le mois de mars 2026 et 100 000 \$ américains pour le mois de juin 2026 à des taux de 1,3871 et de 1,3881. Au 31 octobre 2025, les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères et convertis en dollars canadiens, sont les suivants :

	2025		2024	
	Dollars américains	Dollars canadiens	Dollars américains	Dollars canadiens
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	1 246 511	1 747 359	680 102	946 430
Comptes clients	2 235 082	3 133 137	-	-
Autres débiteurs	621 203	870 803	931 802	1 296 695
Frais courus	-	-	234 986	327 006

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la coopérative à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent la coopérative à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La coopérative est principalement exposée au risque de prix autre en raison des contrats à terme sur le prix des commodités. La coopérative a recours à des instruments financiers dérivés afin de minimiser ses risques.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par la coopérative avec des partenariats au cours de l'exercice :

	2025	2024
Produits		
Chiffre d'affaires	946 696 \$	2 475 121 \$
Charges		
Location	186 735 \$	- \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué 54,9 % (50,7 % en 2024) de ses opérations avec ses membres au sens de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives du Québec.

19. ÉVENTUALITÉS

Cautionnements

La coopérative a cautionné des facilités de crédit qu'un partenariat a contracté pour un montant maximum de 6 000 000 \$ et de 180 000 \$. Au 31 octobre 2025, le solde de ces emprunts est de 21 799 052 \$ et de 18 473 934 \$. Il est impossible d'évaluer le montant que la coopérative pourrait devoir payer en cas de défaut du partenariat.

La coopérative a cautionné l'emprunt bancaire d'un partenariat pour un montant de 594 000 \$. Au 31 octobre 2025, cet emprunt bancaire totalise 10 000 000 \$. La coopérative s'est également engagée à pourvoir tout déficit d'opérations. Il est impossible d'évaluer le montant que la coopérative pourrait devoir payer advenant un déficit d'opérations de la part du partenariat.

La coopérative s'est engagée à combler par des mises de fonds tout déficit des ratios financiers de ce partenariat. Au 31 octobre 2025, les ratios financiers sont respectés et le solde de son emprunt bancaire est de 10 000 000 \$. Il est impossible d'évaluer le montant que la coopérative pourrait devoir payer en cas de défaut du partenariat.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.



BILAN SOCIAL ANNUEL

COVRIS COOPÉRATIVE



VOYAGE AU CENTRE BELL– MATCH DU CANADIEN DE MONTRÉAL

C'est le 21 janvier que Covris a organisé un voyage au Centre Bell pour assister au match du Canadien de Montréal.

L'équipe affrontait le Lightning de Tampa Bay. Près de 60 producteurs membres de la coopérative ont eu la chance de voir notre Sainte-Flanelle remporter le match.



MATCH DE HOCKEY AMICAL



Le 19 février a eu lieu pour une deuxième année, une joute de hockey avec des membres et des représentants de Covris. L'événement s'est tenu à l'aréna de Bécancour. Le secteur Est affrontait le secteur Ouest. Beaucoup de plaisir était au rendez-vous.

GALA PERFORMANCE LAITIÈRE

Le 21 février, Covris a procédé à la remise des reconnaissances à 23 fermes récipiendaires pour leurs excellents résultats lors du Gala Performance Laitière qui s'est tenu au Centre culturel Larochelle situé à Bécancour. (Photos du top 5).

En plus de la remise des reconnaissances, les invités ont assisté à une conférence présentée par Jean-François Lemay, coordonnateur technique et stratégie d'affaires, sur l'importance d'avoir une RTM uniforme.



RENDEZ-VOUS VÉGÉTAL 1^{re} ÉDITION



La première édition du Rendez-vous Végétal de Covris a eu lieu le 25 février à l'Auberge Godefroy située à Bécancour.

Les participantes et participants à l'événement ont assistés à différentes conférences portant entre autres, sur la gestion de l'azote et du soufre, les céréales et les cultures de couverture et mycorhizes, l'optimisation des pratiques dans le soya, le nouveau service de drone offert par Covris, l'agronomie moderne selon Maizex et sur les biostimulants innovants pour optimiser les rendements.

Un rendez-vous qui a grandement été apprécié par nos membres.

RANDONNÉE EN MOTONEIGE

C'est le 26 février que Covris a organisé pour ses membres une randonnée à motoneige ayant comme point de rendez-vous la brasserie Wick située à Warwick. Près d'une quinzaine de membres et clients ont participé à cette activité. Plaisir et bonne humeur étaient au rendez-vous.



PORTES OUVERTES SEMENCES



À la fin du mois de mars, l'équipe agricole a organisé deux journées Semences, dont une au Plan végétal de Baie-du-Febvre et l'autre au Centre agricole de Parisville. Les producteurs et productrices ont été invités à venir chercher leurs semences pour la prochaine saison et rencontrer l'équipe d'experts-conseils de Covris ainsi que l'équipe de Covris Grains pour leur poser des questions, tout en savourant un bon hot-dog! Ces deux journées furent très appréciées et seront reconduites l'an prochain.

LA GRANDE MARMITE 1^{re} ÉDITION

Le 23 avril dernier, une équipe composée de six employés ont participé à la première édition de La Grande Marmite, organisée par Sollio Groupe Coopératif et présentée par la Tablee des chefs.

En plus du défi de préparer 240 000 sachets de soupes sèches en une heure, les équipes devaient amasser une somme de 1 500 \$ chacune. Le montant total récolté fut de 450 000 \$. Ce montant a été utilisé afin de distribuer 1 million de bols de soupe aux enfants des écoles primaires inscrites au programme Soupes Solidaires, chapeauté par la Tablee des chefs. Plusieurs personnalités publiques étaient présentes pour porter main-forte aux équipes.

Une activité qui s'inscrit dans notre mission qui est de nourrir le monde!



MÉCHOUI VIP— EXPOSITION AGRICOLE DE LA MRC DE BÉCANCOUR



C'est le 30 mai que Covris et Groupe Symac ont tenu leur traditionnel Méchoui VIP.

Plus de 120 producteurs et productrices ont participé à l'événement et ont pu profiter de l'occasion pour discuter avec les représentants et représentantes de Covris et Groupe Symac qui étaient sur place.

BARBECUES COVRIS GRAINS

Les 2 et 4 juillet derniers se sont déroulés les barbecues organisés par l'équipe de Covris Grains aidée par les représentantes et représentants végétal de Covris. Plus de 140 personnes ont participé à l'une ou l'autre des deux journées.

La nouvelle équipe de Covris Grains a été présentée, ainsi que les services offerts par celle-ci. Notre présidente, Élyse Groleau, en a profité pour livrer un discours inspirant pour tous. Encore une fois, l'activité a été couronnée de succès et sera de retour l'an prochain.



TOURNOI DE GOLF



C'est le 10 juillet dernier que Covris tenait son tournoi de golf annuel au Club de golf Godefroy à Bécancour. Plus de 150 personnes ont participé à l'événement qui s'est déroulé sous un ciel dégagé, au plaisir de tous.

Lors de la soirée, Covris a remis à l'organisme Au cœur des familles agricoles la somme de 1 400 \$, grâce à la générosité des golfeurs et golfeuses.

CONCOURS #CHECKMONCHAMPMAIZIEX

Pour une deuxième année, le concours #checkmonchampmaizex s'est déroulé de la mi-juillet à la fin d'août. Plus de 20 producteurs se sont prêtés au jeu et nous ont fait parvenir des photos de leur magnifique champ. Deux tirages au hasard ont eu lieu lors des journées Parcelles. La ferme Mathis et Fils pour le secteur Est, et la ferme Clément Leblanc pour le secteur Ouest se sont vue remettre un prix de 500 \$ chacun. À la suite d'un vote qui s'est déroulé lors de la deuxième semaine de septembre, pour la photo « Coup de cœur », c'est la ferme Dionimo 2007 inc. qui a remporté ce prix pour une deuxième année. Le concours reviendra également à l'été 2026.



Ferme Dionimo 2007 inc.

RANDONNÉE À MOTO



C'est le 11 août dernier qu'un groupe formé de membres et d'employés de Covris a sillonné les routes de la Mauricie à la découverte des différents attraits et pour profiter du merveilleux paysage de cette région. Les participants ont visité, entre autres, l'arrière-scène du Festival western de Saint-Tite, la brasserie Aux vieux 500 et Passion lavande.

JOURNÉES PARCELLES

Les 3 et 5 septembre se sont tenues les Journées Parcelles. Plus de 100 personnes ont participé à l'une ou l'autre des deux journées. En plus des visites de parcelles, les gens ont eu la chance d'assister à une démonstration de drone par notre expert-conseil Cédric Austin, ainsi qu'à deux conférences sur des sujets d'actualité en milieu agricole.

Le 3 septembre, c'est à la Ferme L'Espérance (1999) inc. située à Parisville qu'a eu lieu l'événement. Un dîner tacos et fajitas était offert à tous les participants. Le 5 septembre, c'est au Plan végétal Covris à Baie-du-Febvre que s'est tenu l'événement qui s'est terminé, tard en soirée.



VOYAGE AU FESTIVAL WESTERN DE SAINT-TITE



C'est le 11 septembre que 52 producteurs accompagnés par deux de nos experts-conseil, se sont rendus au Festival western de Saint-Tite pour assister à un rodéo qui se tenait en soirée. Après le rodéo, les gens ont pu profiter du beau temps pour déambuler dans les rues et visiter les divers commerces et spectacles de musique et de danse country. L'activité sera de retour l'an prochain.

SEMAINE DE LA COOPÉRATION

La Semaine de la coopération s'est déroulée du 13 au 17 octobre. Lors de cette semaine, en plus des visites chez les producteurs pour leur offrir beignes et café, Covris a produit une série de vidéos « à la rencontre de Covris Grains » qui avait pour but de faire découvrir l'équipe de Covris Grains et en quoi consiste leur travail. Vous pouvez visionner ces vidéos sur notre chaîne [YouTube](#).





FONDS COOPÉRATIF D'AIDE À LA RELÈVE AGRICOLE



Le Fonds coopératif d'aide à la relève agricole est un programme, d'une durée de trois ans, permettant aux productrices et producteurs agricoles, âgés de 40 ans et moins, de bénéficier d'un soutien financier, d'un soutien professionnel et d'une offre de formation variée. Ce programme est administré conjointement par Sollio Groupe Coopératif, les coopératives agricoles affiliées à Sollio Groupe Coopératif, la Fédération de la relève agricole du Québec et le Mouvement Desjardins.

**COHORTE
FINISSANTE
2022-2025**



Jérôme Couture
Ferme Camilienne
Leclercville
Production laitière



Frédéric Fleurent
Ferme Fleurandre
Baie-du-Febvre
Production laitière



Isabelle Brisson
Ferme Brissi inc.
Sainte-Sophie-de-Lévrard
Production laitière et
grande culture



Alexis Chassé
Ferme Al Premier inc.
Sainte-Monique
Production laitière

**NOUVELLE
COHORTE
2025-2028**



Félix Pépin
Ferme Aviparc inc.
Manseau
Production d'œufs
de consommation



Tommy Côté
Ferme Danielco inc.
Baie-du-Febvre
Production laitière et
Grande culture

PLACES D'AFFAIRES

SIÈGE SOCIAL

40, rue de l'Église
BAIE-DU-FEBVRE,
(Québec) G0S 1A0
Téléphone : 450 783-6491

CENTRE ADMINISTRATIF

1098, Route 265 Nord
PARISVILLE,
(Québec) G0S 1X0
Téléphone : 819 292-2303



FIÈRE DE
NOS
RACINES

5 ANS
TOURNÉE
VERS
L'AVENIR!

Courriel : info@covris.coop
Site internet : www.covris.coop



QUINCAILLERIES BMR

42, rue de l'Église
BAIE-DU-FEBVRE, G0S 1A0
T : 450 783-6491, poste 2321

1238, Route 265 Nord
PARISVILLE, (Québec) G0S 1X0
T : 819 292-2511

141, rue Principale
FORTIERVILLE, (Québec) G0S 1J0
T 819 287-4595

Covilem inc.
2705, boulevard Louis-Fréchette
NICOLET, (Québec) J3T 1N1
T : 819 293-4825

SECTEUR AGRICOLE

CENTRE DE GRAINS

40, rue de l'Église
BAIE-DU-FEBVRE,
(Québec) J0G 1A0
Téléphone : 450 783-6494

1201, rue Principale,
PARISVILLE,
(Québec) G0S 1X0
Téléphone : 819 292-2518

PLAN VÉGÉTAL

171, rue de l'Église
BAIE-DU-FEBVRE,
(Québec) J0G 1A0
Téléphone : 450 783-6487

DIVISION AGROENVIRONNEMENT

40, rue de l'Église
BAIE-DU-FEBVRE,
(Québec) J0G 1A0
Téléphone : 450 783-6840

GARAGE SYMAC

1192, Route 265
PARISVILLE,
(Québec) G0S 1X0
Téléphone : 819 292-2000

CENTRE AGRICOLE

1201, rue Principale,
PARISVILLE,
(Québec) G0S 1X0
Téléphone : 819 292-2513

CENTRE DE FERTILISANTS

171, rue de l'Église
BAIE-DU-FEBVRE,
(Québec) J0G 1A0
Téléphone : 450 783-6487

1201, rue Principale
PARISVILLE,
(Québec) G0S 1X0
Téléphone : 819 292-2434

640, rue Saint-Pierre
MASSUEVILLE,
(Québec) J0G 1K0
Téléphone : 450 788-2122

POULAILLER

460, rang du Bord-de-l'Eau
SAINT-AIMÉ,
(Québec) J0G 1K0
Téléphone : 1 800 363-7977

DÉPANNEURS ET STATIONS-SERVICE FILGO-SONIC

L'Escale
370, route Marie-Victorin
BAIE-DU-FEBVRE,
(Québec) J0G 1A0
Téléphone : 450 783-6162

Covilem inc.
2705, boulevard
Louis-Fréchette
NICOLET, (Québec) J3T 1N1
Téléphone : 819 293-4825

1238, Route 265 Nord
PARISVILLE, (Québec)
G0S 1X0
Téléphone : 819 292-2511

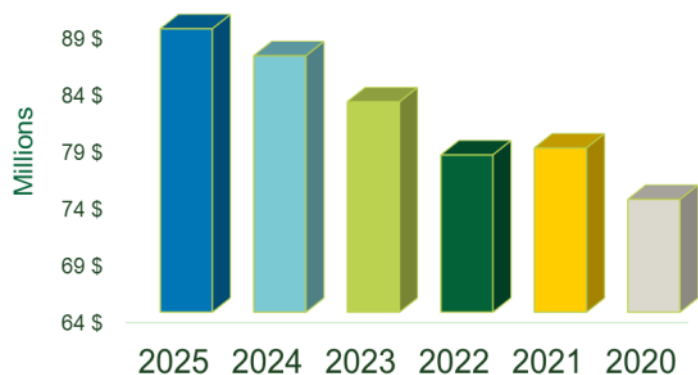
3800, boulevard Bécancour
BÉCANCOUR, (Québec)
G9H 3W5
Téléphone : 819 298-2879

350, route Marie-Victorin
ST-PIERRE-LES-BECQUETS,
(Québec) G0X 2Z0
Téléphone : 819 292-2333

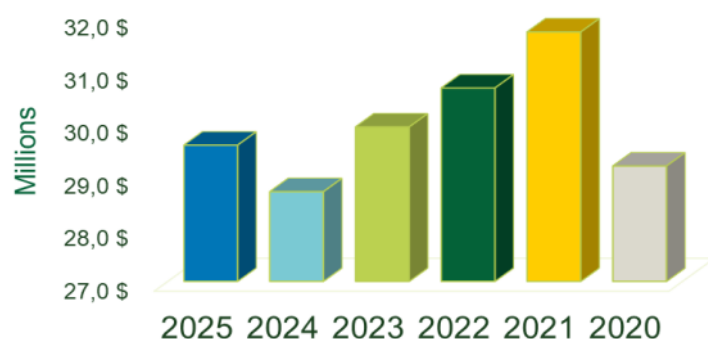
2408, route Principale
ST-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE,
(Québec) G0S 1Y0
Téléphone : 418 796-3098

FAITS SAILLANTS

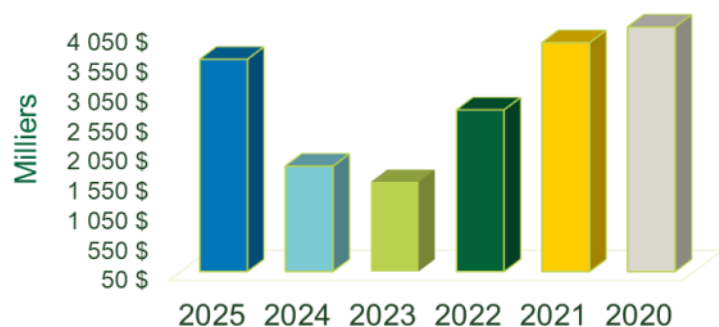
Actif



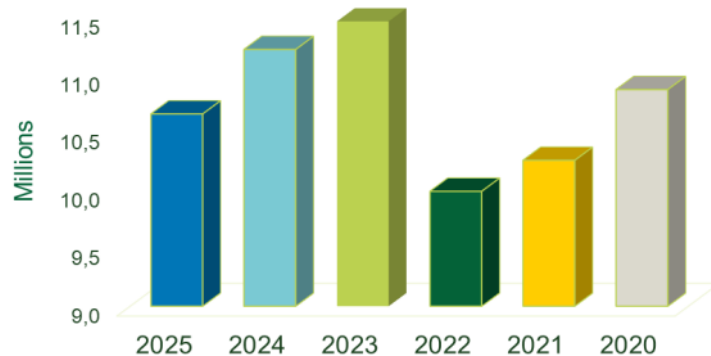
Avoir



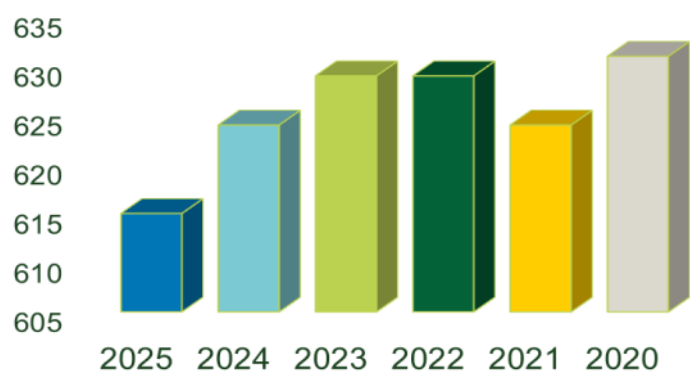
Fonds de roulement



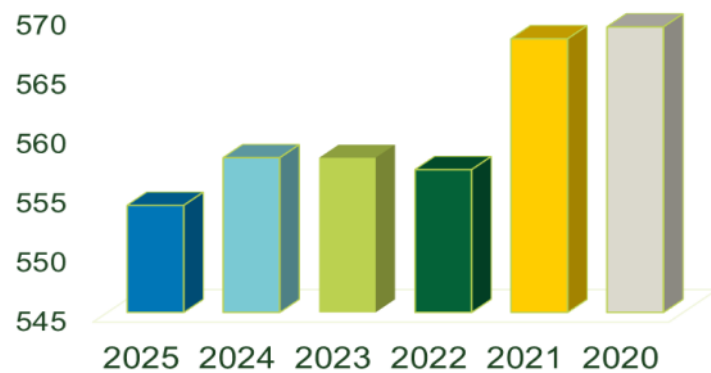
Dette



Membres sociétaires



Membres auxiliaires



Employés

